



Le jugement du Tribunal Administratif de Toulouse du 30 avril 2026 annule au 15 mai 2026 le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les élus souhaitent faire appel.

Dans l'attente de la décision de l'appel, toutes les informations sur les zones constructibles et les règles applicables à chaque parcelle sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

www.cc-lalbenque-limogne.fr/transitions/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/